



ACTIVITÉS SOCIALES DES CE

L'UNSA BLOQUE UNE NOUVELLE FOIS L'ACCÈS DES CHEMINOTS AUX A.S. DE PROXIMITÉ

L'accord d'entreprise sur la gestion des Activités Sociales des CE a été signé l'année dernière. Le refus de mutualisation de certains CE nationaux gérés par l'UNSA et la CFDT a exclu les cheminots qui y étaient rattachés de l'accès aux Activités Sociales en Région. La Direction a proposé une solution, mais l'UNSA s'y oppose une nouvelle fois.

Confrontée à la colère de nombreux cheminots qui ne peuvent plus accéder aux restaurants d'entreprise, aux ALSH, aux séjours, aux sorties ou aux bibliothèques, la Direction SNCF a proposé un avenant à l'accord d'entreprise.

Il prévoit d'imposer la mutualisation aux CE nationaux pour que tous les cheminots aient accès aux Activités Sociales de proximité, tout en laissant aux CE nationaux une part (20%) de la subvention de leurs mandants affectés en Région.

Depuis deux mois, la Direction négocie avec la Fédération UNSA sans que les autres Fédérations n'aient eu accès au texte de l'avenant. Ce n'est que par une indiscretion de certains Présidents de CE et de certaines équipes régionales de l'UNSA, que nous avons découvert le contenu précis du texte.

Dans une logique de cogestion avec la deuxième organisation syndicale de l'entreprise, la Direction SNCF semble attendre la validation de l'UNSA pour proposer l'avenant à la signature des autres Fédérations. Cette courroie de transmission entre l'UNSA et la Direction est intolérable et méprise le choix des cheminots lors des élections professionnelles !

La CGT a donc fait le choix de porter à la connaissance des cheminots ces tractations de couloir.

Bien que cet avenant soit très favorable aux CE nationaux, puisqu'il leur permet de ne pas financer en totalité les Activités Sociales de proximité (80%), la CGT, dans un objectif de sortie de blocage et dans l'intérêt des cheminots, pourrait le signer.

Mais l'UNSA a pris la décision de s'y opposer pour conserver l'intégralité des subventions des CE qu'elle gère.

Les cheminots, qui ne comprennent pas que les organisations syndicales ne s'entendent pas sur l'intérêt général, doivent sanctionner cette attitude sectaire et partisane de l'UNSA qui, une nouvelle fois, œuvre pour la division du corps social et pour la discrimination des cheminots dans l'accès aux Activités Sociales !

Aujourd'hui, la balle est dans le camp de la Direction SNCF : elle doit proposer l'avenant dans une Table Ronde de négociation et le mettre à la signature, comme le prévoit la loi sur le dialogue social. La CGT, qui représente plus de 30% des cheminots aux élections CE, pourrait ainsi le valider. D'autres OS pourraient faire de même. L'avenant s'appliquerait et les cheminots seraient rétablis dans leurs droits.

La CGT invite les cheminots à interpeller la Direction SNCF pour exiger que l'avenant soit soumis à discussion et à signature.

Nous invitons également les cheminots à sanctionner ceux qui ne sont pas capables d'organiser des Activités Sociales en province, mais empêchent l'accès des cheminots aux Activités Sociales de proximité en refusant de les financer par la mutualisation !

